CEPSO FORMATIONS – EDITION

CEPSO FORMATION
26, avenue de Suffren - 75015 PARIS
Téléphone 01 44 49 19 50
www.cepso-formation.fr - e-mail : cepso@socaf.fr

DIAGNOSTICS IMMOBILIERS : COMPRÉHENSION ET RESPONSABILITÉS

Conforme à l'article 3 du décret n° 2016-173 du 18 février 2016 relatif à la formation continue des professionnels de l'immobilier pour le renouvellement des cartes professionnelles

DURÉE

1 journée en présentiel collectif de 7 heures, de 9 h 30 à 13 h 00 et de 14 h 00 à 17 h 30

PUBLIC VISÉ

- Gestionnaires locatifs ou de copropriétés,
- Transactionnaires,
- Aucun prérequis nécessaire,

OBJECTIFS

- Appréhender le contexte juridique et technique des diagnostics immobiliers dans le cadre des ventes, locations et gestions de copropriétés pour en optimiser la lecture, la gestion et sécuriser la responsabilité des professionnels de l'immobilier.

MOYENS PÉDAGOGIQUES, TECHNIQUES ET D'ENCADREMENT

- Ce stage se déroule sous forme de séquences successives comprenant :
    - des exposés de l'animateur, des explications concrètes, de nombreux exemples à l'appui,
    - la projection en Power-point de documents ou fiches,
    - des questions-réponses avec les participants permettant de jauger le degré de compréhension et de valoriser les échanges,
    - la lecture de rapports de diagnostics immobiliers et cas pratiques.
- La formation sera animée par Monsieur Jacques PUCH, expert en bâtiment, consultant amiante, spécialiste diagnostics immobiliers

CONTENU DE LA FORMATION *(Les durées ci-dessous sont données à titre indicatif et sont susceptibles de varier)*

DÉBUT DE LA FORMATION : 9h30

Accueil (30 min)

Présentation par le CEPSO
Tour de table et évaluation des niveaux

Les actualités des diagnostics immobiliers (45 min)

Pause (15 min)

Dernière mise à jour : 2 juin 2025

Lecture d'un rapport de diagnostics immobiliers (1h30)

La Loi Carrez, les Termites, le Plomb, L'Amiante, le Gaz, l'Electricité, le DPE et l'ERP
Les responsabilités
La recherche des anomalies, des conclusions et des points de lecture essentiels
Les obligations pour les professionnels et propriétaires

Pause déjeuner (1h)

Lecture d'un rapport de diagnostics immobiliers (1h30 suite)

La Loi Carrez, les Termites, le Plomb, L'Amiante, le Gaz, l'Electricité, le DPE et l'ERP
Les responsabilités
La recherche des anomalies, des conclusions et des points de lecture essentiels
Les obligations pour les professionnels et propriétaires

Pause (15 min)

Cas pratiques (1h15)

Découvrir les différentes conclusions et obligations pour les :

- Cas des ventes
- Cas des locations
- Cas des gestions de syndics

Correction des cas pratiques (45 min)

Spécificités et indemnisation des sinistres

Conclusion de la formation (15 min)

Remplissage du quiz de validation des connaissances et du questionnaire de satisfaction
Tour de table et bilan de la formation

FIN DE LA FORMATION : 17h30

SUIVI ET ÉVALUATION

- Afin de suivre l'exécution de l'action de formation, les stagiaires signent une feuille de présence.
- À l'issue de la formation, une fiche d'évaluation est remise aux stagiaires, elle permet de déterminer si celui-ci estime avoir atteint les objectifs fixés sur le présent programme et ce qu'il va mettre en place à l'issue de la formation.

COÛT DE FORMATION

- 324 € TTC (Sociétaire SOCAF) / participant (soit 270 € HT)
- 372 € TTC (Non sociétaire SOCAF) / participant (soit 310 € HT)

ACCESSIBILITÉ AUX PERSONNES EN SITUATION DE HANDICAP

Dans le cas où le stagiaire présenterait des difficultés d'accès à sa formation, pour raison de handicap, permanent ou provisoire, même léger, merci de nous en informer dès l'inscription. Nous pourrons alors étudier ce qu'il est possible de mettre en place pour adapter la formation à sa situation et/ou l'accueillir au mieux dans nos salles de formation qui sont toutes accessibles aux personnes à mobilité réduite.

Dernière mise à jour : 2 juin 2025